



Envoyé en préfecture le 23/12/2025  
Reçu en préfecture le 23/12/2025  
Publié le 24/12/2025  
ID : 045-254500226-20251222-76\_2025-DE

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des  
Ordures Ménagères de la Région de Châteauneuf sur Loire  
Z.I. Saint Barthélémy - BP 97  
45110 – Châteauneuf-sur-Loire

N° 76/2025

### Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 22 décembre 2025

Le lundi vingt-deux décembre deux-mille-vingt-cinq à dix-neuf heures, le comité syndical du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire s'est réuni à la salle des fêtes 66 rue des Maux Petits à Saint Martin d'Abbat, suite à la convocation adressée par Monsieur KUTZNER Philippe en date du jeudi onze décembre deux-mille-vingt-cinq.

Étaient présents les délégués syndicaux suivants :

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : Mesdames et Messieurs, POINTEAU, MEYNARD, JOURDAIN, JACQUINOT, FLORES, POISSON, MARTINON, FEVRIER, KUTZNER, JOURDAN, D'HULST, FOUSSARD, LEBEGUE, MARCEAUX, LEFEBVRE, DESLAIS, REDJDAL, BOURGEOIS, DAVID, BURGEVIN.

Communauté de communes des Loges : Mesdames et Messieurs, AMEUR, COLIN, ROBIN, DALAIGRE, BOUCHER, BOITARD, MORIN, MISSERI, SIROP, BISSONIER, DAMILAVILLE, QUONIAM, GUDIN, CEVOST.

Communauté de commune Val de Sully : Mesdames et Messieurs, FOUGEREUX, THUILLIER, DECAUX, D'HEROUVILLE, MARCHAND, ODRY, HERSENT, DAIMAY, BEAUDIN, QUETTIER.

*Madame BLANLUET de la communauté de communes des Loges a donné pouvoir à Monsieur COLIN de la communauté de communes des Loges.*

*Monsieur CIMPELLO de la communauté de communes de Val de Sully a donné pouvoir à monsieur KUTZNER de la communauté de communes de Canaux et Forêts en Gâtinais.*

Monsieur Jourdain a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

*Nombre de délégués :  
En exercice : 64  
Présents : 44  
Votants : 46*



Envoyé en préfecture le 23/12/2025  
Reçu en préfecture le 23/12/2025  
Publié le 24.12.2025  
ID : 045-254500226-20251222-76\_2025-DE

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS**

**Considérant** ci-dessous des décisions prises par Monsieur le Président conformément aux délibérations n° 25/2020 et 26/2020 du 17 septembre 2020 fixant les délégations accordées à Monsieur le Président :

Le Comité syndical,  
**A l'unanimité par 46 voix Pour,**

**PREND ACTE** des décisions suivantes :

### **Marchés de fournitures :**

FOURNITURES				
OBJET	DATE FACTURE	PRESTATAIRE	CP	MONTANT HT
FOURN ET VERIF D EXTINCTEUR	14/11/2025	CLIMEX	45560	365,20 €
FOURN CARTOUCHE FP MINI	14/11/2025	DOC UP	92000	390,00 €
ACHAT EQUIPEMENT DE BRICOLAGE CAOUTCHOUC INDUSTRIEL EP DM	07/11/2025	FRANKEL	91300	642,60 €
FOUR 2 ECRANS PC	14/11/2025	OFFICE EASY	59700	372,70 €
ACHAT PETIT EQUIP DE BRICOLAGE	30/10/2025	QBM MARINOX	56700	501,36 €
ACHAT PETITS EQUIPEMENTS DIVERS	07/11/2025	WELDOM SA	45110	263,52 €
FOURN BARDAGE 50 BOTTES (BOIS) REPARATION COLONNE	17/10/2025	PHV BOIS	45110	3 971,22 €
ACHAT PETIT EQUIPEMENT DE BRICOLAGE	21/11/2025	SETIN	27340	296,06 €

### **Marchés de services :**

SERVICES				
OBJET	DATE FACTURE	PRESTATAIRE	CP	MONTANT HT
FRAIS TRAITEMENT PNEU OCT 2025 (HORS MARCHE)	07/11/2025	BCR	45600	3 834,60 €
TRAITEMENT DECHETS INDUSTRIEL BANAL OCTOBRE 2025 (HORS MARCHE)	07/11/2025	BCR	45600	343,21 €
ASS STATUTAIRE FRAIS GESTION 2024	30/10/2025	CENTRE DE GESTION DU LOIRET	45000	60,66 €
AFFRANCHISSEMENT COURRIER INDUSTRIEL "RECTIFICATIF CALENDRIER DE COLLECTE"	07/11/2025	COGEPRINT	41033	2 110,85 €
COMPTEUR COPIEUR AU 24 OCT 2025	07/11/2025	DACTYL'OMR/KONICA MINOLTA	18021	420,67 €
ELABORATION DUERP	27/10/2025	EL BENCHALLAL DJALLEL	77500	3 320,00 €
ABON TELESURVEILLANCE OCT 2025	14/11/2025	ESCORT SECURITE	45260	40,00 €



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 24-12-2025

ID : 045-254500226-20251222-76\_2025-DE

INTERV ALARME DECHETERIE CHATEAUNEUF 12 OCT 2025 -22H19	14/11/2025	ESCORT SECURITE	45260	51,00 €
CARBURANT OCTOBRE	07/11/2025	FLEET PRO	92120	927,90 €
MARCHE INFOGERANCE MAINTENANCE TRIM OCT A DEC 25	27/10/2025	INFOPRO45	45300	3 000,00 €
ABONN FIBRE SIEGE SICTOM OCT 2025	07/11/2025	INFOPRO45	45300	500,00 €
FRAIS ABON MENSUEL CTX OCT 2025	07/11/2025	INFOPRO45	45300	154,40 €
ABONN MICROSOFT 365 23 PC OCTOBRE 2025	07/11/2025	INFOPRO45	45300	274,70 €
REPARATION JUMPER FS424PP	07/11/2025	LD AUTO	45110	500,67 €
REPARATION MASTER DX-205-FY	30/10/2025	LD AUTO	45110	280,92 €
INTERVENTION SUR COLONNE OMR CHANG DE TAMBOUR OS 0742 RUELLE AUX BOIS CHATEAUNEUF	07/11/2025	MINERIS/ANCO	13250	1 220,00 €
INTERVENTION SUR COLONNE OMR CHANG DE COUPELLE OS0769 INGRANNES	07/11/2025	MINERIS/ANCO	13250	1 845,00 €
PTI OUZOUER SUR LOIRE OCT 2025	14/11/2025	ORANGE FRANCE	91130	16,20 €
REVERSEMENT FINANCEMENT CENTRE DE TRI FEV-MAI-AOUT 2025	30/10/2025	EPA METROPOLE ORLEANS	45058	172 527,78 €
ABO LIGNE FIXES DU 11 10 2025 AU 10 11 2025	27/10/2025	SFR BUSINESS	77438	100,90 €
ABO LIGNES MOBILES DU 26/10/2025 AU 25/11/2025	07/11/2025	SFR BUSINESS	77438	166,56 €
LOGICIEL PAYE SALAIRES OCT 25	14/11/2025	SVP SIRH (E PAYE)	92270	221,95 €
CONTRAT PRESTA ABSENCES OCT 2025	14/11/2025	SVP SIRH (E PAYE)	92270	175,19 €
MAINTENANCE HEBERGEMENT + ASSISTANCE	14/11/2025	UTOPIA	41120	3 362,00 €
GRAVATS DES DECHETTERIES OCT 2025	07/11/2025	EXEAU TP	45460	3 505,23 €
INTERV DE CREATION NOUVELLE LIGNE	04/11/2025	BRUNO RICHARD	45240	296,00 €
CONSO FEV A MAI 25 - SIEGE SICTOM	05/06/2025	ENERCOOP	75019	2 168,37 €
CONSO 24 07 25 AU 24 09 25 DECH OUZOUER SOUS BELLEGARDE	05/10/2025	ENERCOOP	75019	75,58 €
ABONNEMENT 4 CAPTEURS CAMIA	11/10/2025	FICHA	38000	11 661,84 €
STATUT FONCT TERRIT MAJ49 08/25	27/10/2025	GROUPE MONITEUR	94250	82,12 €
GUIDE MARCHES PUBLICS MAJ69 11/25	14/11/2025	GROUPE MONITEUR	94250	84,02 €
INTERVENTION FORFAITAIRE TRANSFER SERVEUR DNS	19/11/2025	HOB FRANCE SERVICES	6220	390,00 €
ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN CONFORMITE RGPD - VOLET 1	29/10/2025	KANSA	45300	6 400,00 €
ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN CONFORMITE RGPD - SUITE VOLET 1	03/11/2025	KANSA	45300	9 600,00 €
CONSOMMATION OCTOBRE 25	03/11/2025	LA POSTE DOTC BEAUCHE SOLOGNE	45067	643,11 €
REPARATION MASTER AN-689-HJ	19/11/2025	LD AUTO	45110	290,61 €
REPARATION MASTER FH-407-TC	20/11/2025	LD AUTO	45110	92,84 €
REVERSEMENT FINANCEMENT CENTRE DE TRI 03/11/2025	13/11/2025	EPA METROPOLE ORLEANS	45058	57 509,26 €
LOCATION ET TRANSPORT NACELLE	17/11/2025	SALTI	45140	435,98 €
HONORAIRE AVOCAT DOSSIER HEAU LORRIS PAV - AUDIENCE TA 23/10/2025	12/11/2025	SCP CASADEI JUNG ET ASSOCIES	45000	800,00 €
IMPRESSION CALENDRIER DE COLLECTE 2026 EN 15015 EX	04/11/2025	SULLY IMPRESSION	45600	1 351,35 €



PARTICIPATION NOVEMBRE 25

04/11/2025

SYCTOM GIEN  
CHATEAUNEUF/LOIRE

Envoyé en préfecture le 23/12/2025  
Reçu en préfecture le 23/12/2025  
Publié le 24.12.2025   
ID : 045-254500226-20251222-76\_2025-DE

45501

358 721,77 €

**Décisions prises en matière de personnel :**

<u>ANNEE 2025</u>			
Délibération n°	Numéro de contrat	Date du contrat	Motif du contrat
029/2022	033/2025	14/11/2025	Avenant n°1 au contrat à durée indéterminée n°050/2024 d'une Ambassadrice tri / Maître composteur, à compter du 24 novembre 2025
029/2022	034/2025	14/11/2025	Avenant n°1 au contrat à durée indéterminée n°004/2025 d'une Chargée d'animation et de prévention des déchets, à compter du 24 novembre 2025
026/2020	035/2025	02/12/2025	Recrutement d'un Agent polyvalent pour accroissement temporaire d'activité (du 19/12/2025 au 27/02/2026)

Fait et délibéré en séance le 22 décembre 2025.

**Pour extrait certifié conforme**

Le President,

Philippe KUTZNER

**Indications des voies et délais de recours :***La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :*

- *d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou son affichage.*
- *d'un recours gracieux et/ ou demande préalable auprès du syndicat.*

*Votre recours gracieux et/ ou demande préalable donnera donc lieu à un examen par nos services :*

- *votre interlocuteur sera Monsieur NOUVEL Benjamin, Directeur général des services.*
- *si votre demande donne lieu à une décision explicite de rejet avant l'expiration d'un délai de deux mois, vous disposerez d'un délai de deux mois pour exercer un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif.*
- *si votre demande ne donne pas lieu à une réponse, une décision implicite de rejet en résultera au terme d'un délai de deux mois. A l'expiration de ce délai, vous disposerez alors d'un nouveau délai de deux mois pour exercer un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision devant le Tribunal administratif.*

Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du code de justice administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes qui demeurent en Guadeloupe, Guyane, à la Martinique, à la Réunion, à Saint Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les îles Wallis-et-Futuna, en Nouvelle Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises et les personnes qui demeurent



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 24.12.2025

ID : 045-254500226-20251222-76\_2025-DE



à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal administratif.

Coordonnées :

Tribunal administratif d'Orléans  
28, rue de la Bretonnerie  
45057 Orléans Cedex 1  
Téléphone : 02 38 77 59 00  
Courriel : [greffe.ta-orleans@juradm.fr](mailto:greffe.ta-orleans@juradm.fr)

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 23 décembre 2025 Et publication le : 24 décembre 2025